

supplication par le vendeur et ne soupçonne même pas les dangers qu'il court en faisant usage de pareilles mixtures ou mélanges. On s'est aussi attaché sur la nécessité de vendre à bon marché: voilà, dit-on, ce qui réclame surtout la publicité. Mais est-ce là une raison pour vendre autre chose que ce qui est demandé, et tromper sur la nature de la marchandise vendue? Et puis, le bon marché dans ces conditions n'est jamais que fictif, puisque toujours on s'opprime les produits avec des substances moins chères et qu'on les vend au taux du profit demandé, taux qui est toujours supérieur.

Enfin on a donné pour excuse, dans certains cas, que les substances introduites n'offraient rien de nuisible et qu'elles ne servaient qu'à augmenter le poids ou le volume; il n'y aurait là qu'un tort fait à la bourse, et à ce titre, déjà répréhensible. Mais, outre que les substances adjuvantes sont souvent dangereuses pour la santé, peut-on croire qu'il soit indifférent de remplacer une partie d'un aliment, par exemple, par une matière non nuisible, mais non alimentaire? Comme l'a fait observer M. de Lamoignon, le pain qui se vend au poids, et qui est composé de dix huit jours et peut changer, pour l'ouvrier malheureux, une année d'abondance en une année de disette.

Voilà quelques-unes des raisons invoquées par ceux qui cherchent à justifier d'inqualifiables délits et honteuses manœuvres. Mais la science, qui leur prête son secours, peut enlever les maux qu'elle a causés. Rien de curieux et d'instructif comme parcourir un de ces livres où se développe la lutte qu'elle soutient contre la fraude. Ainsi M. Soubiran, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, vient de publier un ouvrage (1) que nous voudrions voir répandu, non-seulement chez les industriels, chez les fabricants, chez les négociants, mais chez les gens du monde: il pourrait servir de base à une croisade qui, certes, ne déracinerait pas le mal, mais réduirait à des proportions relativement restreintes, si chacun voulait comprendre son devoir, ce qui est devenu un véritable danger social.

M. Soubiran nous fait voir, en effet, qu'il ne manque pas de moyens efficaces de déjouer la fraude et de décourager ses manœuvres; la science permet de traquer impitoyablement le fraudeur jusque dans ses pratiques les plus occultes, et elle le forcera à renoncer à son œuvre ténébreuse quand il aura acquis la certitude que, malgré son habileté pour donner à des substances de qualité douteuse ou nuisibles l'apparence de produits de bonne qualité, il trouvera toujours plus habile que lui pour déjouer sa coupable industrie. C'est surtout à la chimie qu'on a demandé les moyens de rechercher et de découvrir les falsifications. Mais, sans nier l'importance des ressources qu'elle fournit dans une œuvre de ce genre, pour laquelle elle a longtemps seule donné des armes, et où elle est encore souvent d'une absolue nécessité, il faut reconnaître qu'elle a besoin du secours des sciences physiques et naturelles.

L'expert doit aujourd'hui faire un fréquent appel à l'étude microscopique de la structure intime des substances. Ainsi, M. Soubiran, dans son ouvrage que nous citons plus haut, voulant rendre plus faciles des recherches auxquelles beaucoup de personnes ne sont pas habitués, a fait, malgré les progrès de la science microscopique, un intercalé de nombreuses figures empruntées pour la plupart aux excellents travaux de Hassall (2), et qui présentent une idée fort nette des résultats auxquels on parvient par un contrôle scientifique, la plupart du temps facile à exercer.

Les révélations que renferme un pareil ouvrage sont toujours curieuses, souvent piquantes ou étranges. Pour en offrir un aperçu, citons, par exemple, la chicorée, dont le principal usage est déjà de falsifier le café: eh bien! elle aussi est fréquemment substituée. Le nombre des matières qu'on substitue ou mêle à la chicorée est presque incalculable, et toutes à peu près se retrouvant dans le café adulteré. On y a constaté des glands, de la farine, du seigle, des haricots, de la sauterelle, de la botte de la sciure, du foie cuit, du caramel, de l'écrou, du colcothar ou rouge d'Angleterre, produit de la calcination d'un sulfate de fer, etc., etc. La quantité de ces produits plus ou moins malsains qui entre dans le commerce est considérable, et peut être évaluée à des centaines de tonnes. En Angleterre, on a aussi employé, pour falsifier la chicorée, du tan épuisé, du bois de campêche et de la sciure d'acajou, etc. La chicorée du commerce a enfin été mélangée à du vieux marc de café des restaurants et cafés, qu'on avait soumis de nouveau au brûler. On emploie aussi la brique pilée. Pour reconnaître toutes ces fraudes, le meilleur moyen est encore l'usage du microscope.

Le chocolat est un type classique d'altérations coupables. Les chocolats à la dextrine, à la farine, à l'huile d'amanthes douces, à la chicorée, etc., sont déjà des chocolats falsifiés, car on se garde bien de faire connaître à l'acheteur la nature des substances qu'on y a introduites sous divers prétextes. Mais on y trouve encore de l'huile de coco, des graisses de veau et de mouton, des boues de cacao pulvérisées, des farines de blé, de pois, de lentille, de l'amidon, de la ficelle de pommes de terre, de la sciure de bois, de la poivre rouge, du minium, du cinabre, du plâtre, de la craie, de la brique, du tocou, etc., etc.

Outre les altérations spontanées que le pain est sujet à subir, les moisissures, etc., il est très-souvent le siège de falsifications qui remontent au moment de la fabrication des farines. Mais les boulangers, pour faciliter l'addition de l'excessif d'eau qui doit

augmenter à leur bénéfice le poids de cette denrée, y ajoutent du riz, de la farine de riz, des pommes de terre crues: ils ont fait usage, pour faire avec la pâte de pain, de l'emploi du ferment, du carbonate d'ammoniaque, du bicarbonate de soude avec de l'acide chlorhydrique ou tartrique. On a treuvé enfin dans le pain du sulfate de cuivre, de l'alun, de l'eau de chaux, du borax, du sous-carbonate de magnésie, du sulfate de zinc, de la craie, de la terre de pipe, de l'arabre, du plâtre, enfin des farines de toute espèce, avariées ou non.

La liste des substances qui servent à falsifier la bière est interminable; elle est stricte quand on y remarque des poisons d'une activité redoutable. Nommons seulement la strychnine, la colicoque, la fève de saint Ignace, l'acide picrique, le picrate de potasse, la poix de Bourgogne traitée par l'acide azotique, la noix vomique, les capsules de pavot, la jusquiame, la belladone, le stramonium, l'ivraie, la coque du Levant, le sulfate de fer, l'eau de chaux, outre les sels de chaux, de cuivre, de fer, l'acide tartrique, l'alumine, qui s'y peuvent trouver sans qu'il y ait intervention frauduleuse; à quoi bon citer après cela le bala, le gayac, le lichen, la chicorée torréfiée, la centauree, l'absinthe, la gentiane, le fiel de bœuf, le quassia amara, les fleurs de tilleul, de sureau, de camomille, les graines de paradis, poivres, girofle, gingembre, pyrèthre, le gélatine, la décoction de pieds de veau, le caramel, la mélasse, l'extrait de réglisse, etc., etc.

Il est inutile de multiplier les exemples; le livre de M. Soubiran montre trop bien que le génie inventif des fraudeurs est infatigable, mais l'expert est suffisamment armé contre eux, et tous ceux qui s'intéressent aux grandes questions d'hygiène, de salubrité et de police sanitaire, au même temps qu'ils ont souci de l'honneur et de la prospérité de l'industrie et du commerce français, applaudiront à des études inspirées par un vif sentiment d'honneur et de dévouement.

Aussi nous associons-nous de grand cœur à ce vœu patriotique du savant professeur de Montpellier: « Puisse la science, en éclairant le commerce sur la valeur des produits les plus divers, développer chez tous l'esprit de loyauté, de droiture, et contribuer à relever le revenu de la France dans les échanges qu'elle fait journellement avec le monde entier! »

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil Général du Nord  
Session d'octobre 1874

Séance du lundi 26 octobre.  
La séance est ouverte à deux heures un quart.

Lecture du procès-verbal est faite par M. le secrétaire. Elle ne donne lieu à aucune observation.

Communications diverses. — Parmi les communications qui sont faites aujourd'hui au Conseil général, nous relevons celle d'une lettre de M. Malassus, président du Conseil général des Alpes-Maritimes, donnant connaissance de la séance du 22 courant, dans laquelle cette assemblée a protesté par ses acclamations et par un vote unanime de son inviolable attachement à la France. (Brisés sur tous les bancs).

Carte murale, par M. Wacquez Lalo. — Rapporteur, M. MORISSON. — Les conclusions du rapport sont favorables à une avance à l'auteur de ce travail pour l'aider à faire graver sa carte.

M. LE PRÉFET fait remarquer que la carte achetée à six francs est en feuilles. Or, pour les écoles, il lui faut une solidité plus grande; il faut qu'elle soit collée. Il propose au Conseil général d'acheter un certain nombre de ces cartes à un prix rémunérateur pour l'auteur, ce qui lui permettrait d'en faire la gravure, car M. le préfet croit savoir qu'un éditeur parisien cherche à traiter avec M. Wacquez Lalo. Et si ce marché se faisait, on paierait inévitablement plus cher les cartes au concessionnaire.

MM. J. DUTHILLEUL et MAILLET prennent part à la discussion, que M. le préfet résume en proposant de payer d'avance à M. Wacquez une subvention remboursable en cartes dans un temps donné. Le Conseil général décide le renvoi de cette proposition au 4e bureau.

M. MAILLET, le vice-président, remplace M. Plichon au fauteuil.

M. LE PRÉFET craint que, les jeunes gens étant nominativement recommandés pour les bourses, celles-ci ne finissent par devenir une véritable affaire de recommandation.

M. LE RAPporteur répond que les recommandations n'ont pas eu ici d'influence. C'est le peu d'importance des fonds votés qui a obligé la commission à proposer ces deux demi-bourses nouvelles.

M. LE PRÉFET persiste à demander une augmentation de bourses, mais sans recommandations d'application à tel ou tel candidat.

M. TESTELIN appuie la manière de voir du rapporteur. On n'a donné les deux demi-bourses, dit-il, qu'après un concours sérieux.

M. DEROUSSEAUX et M. DE BOUTTEVILLE parlent sur la question.

Il est bien entendu, dit M. LE PRÉFET, que c'est ici une question de principe. Le renvoi au bureau est ordonné.

M. Plichon remonte au fauteuil.

Le vœu émis à la dernière session, pour l'achèvement des canaux, est renouvelé.

Scarpes inférieures. — Le vœu précédemment émis est renouvelé.

M. LE PRÉFET explique la situation. On propose que la compagnie concessionnaire maintienne la navigation permanente au lieu de la navigation intermittente qui existe aujourd'hui, à la condition que cette compagnie aura droit aux prises d'eau sur le parcours. Cette demande est basée sur le concessionnaire de 1836 modifiée par la loi de 1855 qui stipule que ce privilège ne serait accordé à la compagnie que sur sa demande.

M. LE PRÉFET a soumis la demande du syndicat et les observations des ingénieurs à l'appréciation du ministre des travaux publics, en le priant de vouloir bien activer l'expédition. L'arrêté de surse qui a été pris n'a eu pour but que de sauvegarder les intérêts de la navigation.

M. LE PRÉFET remarque qu'à Roubaix les prises d'eau peuvent être arrêtées toujours par la seule volonté des ponts et chaussées. En est-il de même ici? — Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. DEROUSSEAUX proteste contre les exigences des ingénieurs qui veulent enlever à Roubaix le droit à ses prises d'eau.

M. J. BRAME engage M. Deroousseaux à formuler un vœu à ce sujet, le conseil l'approuve.

La situation de ce canal sans issue est absurde, dit-il, quand on est dehors, on ne peut y rentrer, et quand on est dedans, on ne peut en sortir, et voilà 10 ans que cela dure! Il demande, en conséquence, et avait tout, la mise au état du canal. Il lui faut pour cela 600,000 fr. Sont-ils votés? OUI. M. le préfet veut bien faire connaître au gouvernement cette situation intolérable.

M. LE PRÉFET rappelle les divers crédits alloués à l'achèvement du canal de Roubaix.

M. LEPRÉFET demande aussi cet achèvement. Mais une chose qu'il ne comprendra jamais, ce sont les 550,000 francs demandés pour loger les machines.

Les conclusions du rapport, avec les observations présentées, sont adoptées.

Déclaration de la Loi sur la traversée d'Armentières. — Créée de 20,000 fr. sur l'exercice 1874 et de 20,000 fr. sur celui de 1875. Ce crédit est voté.

Requête de M. le Rapporteur, M. MORISSON. — Créée de 20,000 fr.

Commissaire de perfectionnement et d'administration. — Dans ces conseils d'administration, le préfet, quatre conseillers généraux, le maire de Lille et un membre du conseil. Conclusions adoptées.

Opinion de Lille. — M. le Rapporteur, M. MORISSON. — Le rapport est lu et les conclusions sont adoptées.

Chambre vicinale de grande communication. — Rapporteur, M. de Combaudon.

Une longue et vive discussion s'engage sur cette question, et le préfet résume pour ces chemins proposés, qui ne sont que les prolongements de ceux qui existent déjà et qui, tous, aboutissent à de nouvelles gares. On ne peut arrêter ces demandes nouvelles jusqu'à l'achèvement complet du réseau.

M. Laurent, M. le rapporteur, M. le baron de Boutteville, M. Brème prennent part à la discussion.

M. Legrand (de Locelles) voudrait le vote par division. Cette demande n'est pas admise.

Après quelques observations de M. le baron de Boutteville et le renvoi au 5e bureau du chemin n° 2, de Basilmout à Adinoye, les votes se succèdent rapidement sur le classement des chemins de Marquilly à la gare; de Dunkerque à Bourbourg; de Bergues à Saint-Folquin; de Bourbourg au Pont-l'Abesse, et de celui qui mène à la station de Merville.

Les subventions affectées au département pour tous ces chemins sont aussi adoptées.

La séance est levée à six heures et renvoyée à demain mardi, à deux heures de relevé.

L'ECHO annonce que le garde Lebrun, l'un des victimes du drame de Martinart, est mort avant hier des suites de sa blessure. Le garde Lebrun avait huit enfants, dont un en berceau. Le braconnier Deppequin n'était pas un ouvrier de chemin de fer, mais un petit cultivateur relativement aisé. Il était passionné pour le braconnage et venait de se défaire de sa vieille canardière pour acheter un excellent fusil Lefaucheur. C'est l'arme dont il a fait un si triste usage. Le braconnier Deppequin avait dix enfants, dont plusieurs en bas âge.

LETTRES MORTUAIRES ET D'ONT. — Imprimerie de M. J. B. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

### CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille HOUZET-LEPERS, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ELIN AUGUSTE JOSEPH HOUZET, époux de Dame LEPERS, décédé à Croix, le 27 octobre 1874, dans sa 81<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 29 octobre 1874, à dix heures, en l'église de Croix.

Les rigiles seront chantées le même jour à 3 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures et demie, à la ferme, hameau de la Verte-Rue.

Il est aussi prié d'assister à l'obit solennel qui sera célébré le jeudi 26 novembre 1874, à dix heures, en la même église.

### CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille TOULEMONDE-DAZIN qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Jules-Paul-Joseph TOULEMONDE, décédé à Roubaix, le 25 octobre 1874, à l'âge de 2 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et messe d'ange solennels qui auront lieu le mercredi 28 octobre 1874, à 10 heures, en l'église Saint-Martin. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 36.

### Cours de Physique

Mercredi 28 octobre, à 8 heures du soir. Dilatation des solides et des liquides; applications et inconvénients de cette dilatation.

### PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS MONNAIE DÉCHALE C. D. H.

PAIN DE MÉNAGE. Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 31.25

PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 34.25

PAIN BLANC. Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 37.25

PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS. Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 4.875

Les deux pains, à 32.75

Les quatre pains, à 13.50

Les huit pains, à 22.25

Fait à l'Hotel de la Mairie de Roubaix, le 28 Octobre 1874. Publié le 21 Octobre 1874.

De Maire de Roubaix, C. DESCAZ.

### Faits Divers

On lit dans le Journal de Fléribus du 25 :

L'Opticien a publié une lettre du docteur M. Ross, célèbre médecin d'Amérique, lettre qui a été reproduite par tous les journaux des Etats-Unis, et dans laquelle le plus attendrissant de la lettre demandait positivement l'adoption pour le général Garibaldi, en tant que généralissime des Etats-Unis, de la médaille de la Liberté, le 1er septembre 1874.

Mon cher docteur,

J'accuse avec reconnaissance votre offre généreuse. Avec l'obligance, je vais en prier de m'envoyer une lettre de change sur quelque négociant ou un banquier à New-York, et j'en encaisserai. Je lui enverrai tout de suite. Croyez-moi pour la vie votre dévoué.

G. GARIBALDI.

Le docteur dit en effet dans sa lettre qu'il a mis à la disposition du général une certaine somme, et il ajoute qu'en publiant le mot qui a reçu de lui, son intention est de provoquer la générosité des nombreux amis que Garibaldi possède aux Etats-Unis.

Or, voici d'après la Fams, de Milan, la cause romanesque des embarras financiers de Garibaldi.

R. Garibaldi s'est épris d'une jolie Anglaise, pourvue, ce qui ne gâte rien, d'une dot d'un demi-million. Le mariage n'a pas été tout seul, il a même fallu un enlèvement pour le décider. Mais à Londres, pour faire figure pendant sa cour, l'amoureux fiancé eut besoin de beaucoup de guinées, et le bon Garibaldi, en père dévoué, a accepté de grosses lettres de change qu'il faut payer. Il a dû, pour le faire, vendre son fameux yacht. C'est Victor-Emmanuel qui l'a fait acheter et payer 80,000 fr.

Mais l'honnête ami que Garibaldi avait chargé de recevoir la somme s'est tout honnêtement sauvé en Amérique avec, en véritable frère et ami. On a quelque espoir de le repêcher, mais en attendant il faut payer les lettres de change anglaises. On a essayé d'une souscription à Gènes, mais le Génois aime mieux gagner de l'argent qu'un donner; si le jeune couple ne pense guère à paraître, s'il le peut, aux embarras du bonhomme de père. Il a donc fallu avoir recours à l'Amérique, et, comme toutes les étoiles, Garibaldi y a trouvé son Barnum, encore une gloire.

LA PREMIÈRE LOCOMOTIVE. — L'Angleterre vient de célébrer le quarante-neuvième anniversaire de la création de son premier chemin de fer.

C'est le 27 septembre 1825 que Georges Stephenson conduisit lui-même, pour la première fois de Stockton à Darlington, une locomotive de son invention, qu'il nomma Locomotion.

La distance de vingt milles (32 kilomètres) fut franchie en cinq heures, ce qui sembla prodigieusement court.

Les Anglais, qui sont de nos jours très-pragmatiques, constatent que cette machine rapporta à ses propriétaires le premier dividende de chemin de fer. Il était de 2 1/2 0/0.

Cette machine pesait 8 tonnes et avait un seul tube à feu. Les locomotives modernes possèdent jusqu'à cent tubes à feu. Locomotion marcha vaillamment pendant trente années. Après ce laps de temps, elle fut reléguée à Crook, où elle servit de machine à pomper jusqu'en 1857. Elle fut alors réparée, ramise dans son état primitif et placée sur un piédestal, à la station de Carlinton, où on peut la voir actuellement.

Le successeur de Stephenson fut Timothy Hackworth. Sa locomotive, Royal George, était montée sur six roues de quatre pieds dix pouces de diamètre. Elle avait un dou-

ble tube à feu, et elle était la plus perfectionnée que eût vue l'Angleterre. Elle faisait neuf milles (quatorze kilomètres) à l'heure, ce qui dépassait déjà une vitesse très réelle.

Le télégraphe nous informe qu'un crime horrible venait d'être commis dans un des faubourgs de Toulouse, le jour d'hui l'Echo de la Province nous apporte les détails suivants sur ce déplorable drame qui a fait quinze victimes et dont l'auteur principal a tenté de se suicider.

Entre neuf heures et demi heures et demi du matin, un individu nommé Bergès, âgé de trente-six ans, demeurant route de Balma, deux maisons avant d'arriver à celle qu'occupait un marchand de bric-à-brac, nommé Antoine Simeoni, était sorti de bonne heure de chez lui, armé d'un fusil à deux coups et d'un chien de chasse. On prétend qu'il répondit à une femme qui lui demandait où il allait si matin: « Je vais tuer un gros lièvre! Il avait chargé son fusil avec du gros plomb.

Après avoir rôdé quelque temps dans la direction de Balma, il revint sans succès, et reprenant sur sa route le brigadier cantonnier et un autre simple carolien, nommé Bernard Stodé, il les tua et les étendit raides morts, l'un après l'autre.

Plus loin, et à l'embranchement de la route de Balma et de Lanta, il tira sur le sieur Vergnes (Raymond), marchand épicer, âgé de quarante-quatre ans. Il l'atteignit au front et à la main gauche; lui faisant une blessure très grave, mais qui n'enleva pas tout espoir de guérison.

Un peu plus loin il demanda où se trouvait le sieur Descazes. Il le tua aussi, il se dirigea de son côté, et le tira à bout portant. La charge fit balte et pénétra profondément dans le front de la victime; la mort a été instantanée.

Après avoir commis ces quatre assassinats, Bergès a été arrêté au moment où, revenant de nouveau sur ses pas, il était arrivé à l'embranchement des deux routes et de deux individus.

Il fut le temps de se donner à lui-même un coup de couteau dans le ventre avant d'être pris.

La plus grande consternation régnait dans le quartier. Les portes se fermaient et les pèlerins se cachaient.

Le malheureux Bergès s'est rendu sans résistance à un garçon boulanger. Il résistait depuis quelques temps à des tentatives de spirites, son imagination était frappée.

La police n'a pas tardé à arriver sur les lieux.

Dans l'interrogatoire fait sur les causes de ce quadruple assassinat, Bergès a répondu qu'il avait été tenté de le tuer par les esprits et qu'il avait voulu se venger d'eux. Il a aussi dit qu'il avait vu des démons dans le ciel, et qu'il avait vu un serpent de sille, et qu'il avait dit: « Voilà une canaille! le jour d'un fait local il voulait me faire un mauvais tour.

M. Duran, commissaire central, et le procureur de la République ont interrogé pour procéder aux constatations d'usage.

M. le préfet est arrivé bientôt à constater le théâtre de ce crime. Le conseil général d'une dépense de secours pour les familles qui viennent d'être plongées et inopinément dans le deuil, et peut-être dans la misère.

Cette demande lui a été accordée sans discussion.

Bergès a été transporté à l'hospice.

Le suicide d'Aix. — Hier, vers onze heures du matin, cité Taurine, à Paris, on vit tout à coup, dans la maison portant le n° 5, une fenêtre s'ouvrir à trois mètres et un homme, en chemise de nuit, un instant dans le vide, puis se précipiter sur le pavé.

Quand on releva le malheureux, il avait le crâne fracturé et la jambe droite brisée.

Le docteur Riégas, appelé en toute hâte, ne put que constater la mort.

Le malheureux qui est le frère de son père est le fils de M. Léon, changeur, rue Richelieu.

Depuis longtemps il souffrait d'une maladie de cœur; il ne pouvait plus marcher, ni rester étendu, la vie pour lui était un supplice continu.

A plusieurs reprises il avait tenté d'en finir avec l'existence, et deux domestiques avaient la mission de ne pas le perdre de vue un seul instant.

Hier, les commères l'impitoyablement torturé en même temps, et le pauvre malade, se voyant seul, se donna de lui-même la liberté pour se jeter sur la fenêtre.

M. Léon fils était âgé de 32 ans.